



SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DE LA SOMME 2021/2024



LE SDSF

EN CHIFFRES

4

ans pour développer 41 actions répondant à 3 axes stratégiques :

- Développer l'offre de service aux familles en lien avec les besoins de chaque territoire
- Mieux répondre aux besoins des familles en améliorant la qualité des services et la communication
- Renforcer l'accompagnement des familles à besoins particuliers

11

partenaires signataires engagés en faveur de la simplification des démarches, de l'accès aux services et aux droits sur le territoire de la Somme et 3 autres associés.

Un pilotage orchestré par l'Etat et coordonné par le Conseil départemental et la Caf de la Somme en lien avec :

la MSA, l'association des Maires de la Somme, Pôle Emploi, la Justice, l'Education nationale, la Fédération des centres sociaux, l'Udaf de la Somme et l'Union départementale des CCAS

100

participants et plus à l'après-midi de lancement du Schéma départemental des Services aux familles (SDSF) . 30 % de participation à l'enquête de satisfaction conduite à l'issue faisant apparaître 62 % de professionnels satisfaits voire très satisfaits : 68 %.

30

professionnels volontaires pour participer aux ateliers : directeurs d'EAJE, de centres sociaux, animateurs RPE, représentants et pôle petite enfance d'EPCI , institutions...

La feuille de route du SDSF pour 2022

1. Lancer des actions novatrices

Axe 1 : Développer l'offre de service aux familles en lien avec les besoins de chaque territoire

Etablir la carte des services aux familles pour définir les territoires prioritaires et les actions à mener

Présenter en assemblée de l'Association des maires de la Somme les besoins de service aux familles sur chaque territoire

Aller à la rencontre des élus sur les territoires prioritaires

Axe 2 : Mieux répondre aux besoins des familles en améliorant la qualité des services et la communication

**Mettre en place une action expérimentale entre l'école et les structures petite enfance (charte d'accueil à établir, liens à créer)
Organiser des présentations annuelles des dispositifs parentalité existants (CLAS, REAAP, réseaux parentalité) aux enseignants, Directeurs d'école**

Identifier les besoins en formation et pour quels publics pour développer une culture commune par la formation

Créer un comité petite enfance

Travailler sur le développement d'action dans des tiers lieux pour élargir les publics de soutien à la parentalité et continuer à développer les réseaux parentalité sur les territoires, les quartiers notamment en QPV

Poursuivre la communication sur les actions parents/enfants

Axe 3 : Renforcer l'accompagnement des familles à besoins particuliers

Développer le recours aux TISF (Techniciens d'intervention social et familial) pour les personnes en insertion ou avec enfant en situation de handicap, les temps de répit des parents, les modes de garde avec le label AVIP (A vocation d'insertion professionnelle)

En lien avec le diagnostic handicap dans les ALSH et le Pôle Ressources Handicap définir les actions prioritaires à mener

Développer des lieux pour les parents d'ados, renforcer les liens avec les collèges, les Points d'accueil écoute jeune sur le territoire et notamment le développement d'une maison des adolescents sur le secteur Est du département

Mettre en commun les parcours existants, développer ou créer des parcours attentionnés multi partenaires et communiquer dessus, notamment avec la création de fiches de contacts utiles (comme la fiche repères VIF)

Mettre en place un observatoire et créer un comité départemental jeunesse multi-partenaires pour coordonner l'offre avec l'objectif d'un appel à projet commun en 2023

2. Pérenniser et suivre les actions lancées ou existantes en 2021

Axe 1 : Soutenir les structures confrontées aux conséquences de la crise sanitaire

Axe 2 : Faire des liens entre le service public de l'insertion et de l'emploi et le Pacte pour le bien vivre à Amiens

Axe 2 : Continuer et développer les réseaux de territoire parentalité

Axe 2 : Poursuivre la communication sur la mise en place des actions parentalité

Axe 3 : Poursuivre le développement des crèches AVIP +2 en 2021 soit 13 crèches labellisées

Axe 3 : Soutenir le Pôle Ressources Handicap et développer sa mission vers les accueils de loisirs et les familles en plus de la petite enfance : co-financé par la Caf et le CD à partir de septembre 2021 et géré par l'UFCV.

Cette lettre d'information est réalisée par le Comité stratégique et le comité technique du SDSF qui se réunit 2 fois par an.

Retrouvez l'intégralité du SDSF sur les sites des partenaires

Ou [en cliquant ici](#)